

**PRÉPOSÉ AU MESURAGE DES SYSTÈMES SEPTIQUES**  
**ADJOINT AU RESPONSABLE DES RELEVÉS SANITAIRES ET A LA**  
**CHARGÉE DE PROJET EN ENVIRONNEMENT**

**Environnement de travail**

Le stagiaire/employé sera encadré par la chargée de projet et inspectrice en environnement

Il travaillera majoritairement à l'extérieur des bureaux de l'Hôtel de Ville et sera appelé à se déplacer sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

**Parcours académique**

- Niveau DEC ou compétences reliées à l'emploi

**Fonctions du stagiaire**

- Inspection des installations septiques et mesurage des fosses septiques de chacune des propriétés
- Entrée des données dans le système de gestion municipale (SYGEM)
- Suivi avec le sous-traitant pour les vidanges (envoi des vidanges, vérification de la facturation...)
- Suivi auprès des propriétaires
- Collaboration très étroite avec le responsable des relevés sanitaires (test de couleur etc.)
- Tout autre tâche demandée par sa superviseure (ces tâches peuvent être très variées : marquage d'arbres pour de la coupe, inspections diverses de travaux en rive et littoral etc.)

**Aptitudes :**

- Être motivé et savoir conserver un rythme de travail soutenu
- Posséder un bon sens de l'organisation
- Être très autonome, rigoureux, débrouillard et de bonne humeur
- Être en bonne condition physique

**Exigences particulières**

- Posséder un permis de conduire valide (classe 5)
- Être disposé à conduire son véhicule pour ce travail sur des routes de terre. Remboursement 0.48c/km. Être à l'aise de conduire le camion très volumineux (F 150) de la municipalité.
- Bien se débrouiller en anglais

**Horaires :**

Nombre d'heures par semaine : 35 h

Du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h

À la demande du superviseur, l'employé pourrait travailler certains vendredis après-midi et quelques samedis durant l'été.

**Entrée en fonction :** le lundi 6 mai 2019

**Fin du contrat** : le 16 août 2019

Conditions salariales : 14,25 \$/heure

Les dates d'entrée et de fin de contrat sont négociables.